



SNEP FSU 78

SNEP-FSU
Yvelines



Trappes, le 22/05/2020

24 rue Jean JAURES
78190 TRAPPES
Courriel : s2-78@snepfsu.net

A l'attention de M. DESTRES,
Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines
19 avenue du Centre 78280 GUYANCOURT

Objet : demande d'informations concernant la mise en place dispositif 2S2C et son impact sur l'EPS et l'AS dans les établissements scolaires

Monsieur le DASEN,

Nous souhaitons vous solliciter à propos du dispositif 2S2C et de la priorité que vous donnez à sa mise en place dans le premier degré. Quelles vont être les dispositions de mise en œuvre dans les écoles où la reprise des cours est déjà effective depuis le 12 mai ? De même comment sera t'il organisé dans le second degré à partir du 2 juin si les conditions sanitaires permettent une reprise ?

L'annonce de la création de ce dispositif suscite de nombreuses inquiétudes parmi les professeurs d'EPS et même au-delà parmi les universitaires en charge de la formation des enseignants. Sa mise en place à marche forcée ne s'inscrit dans aucun projet pédagogique. Une simple convention entre un maire, un chef d'établissement et une association sportive suffira pour faire entrer dans les établissements, sur le temps scolaire, des acteurs extérieurs à l'Education Nationale. Et ce pour intervenir sur des champs d'apprentissages (l'EPS mais aussi les arts plastiques et l'éducation musicale) relevant des enseignements scolaires obligatoires et normalement dispensés par des enseignants fonctionnaires d'état recrutés à haut niveau de qualification !

Nous regrettons que la crise sanitaire et sociale que traverse notre pays soit l'occasion pour le ministre de l'Education Nationale de tenter de réimpulser son projet « école le matin et sport l'après-midi », initié expérimentalement et qui ne trouvait que peu d'écho dans les établissements. Si nous reconnaissons la nécessité de soutenir les mouvements sportif et associatif durement touchés par le confinement, cette entrée des clubs sportifs sur subvention ministérielle est incompréhensible ! Surtout quand on connaît les contingences budgétaires de notre ministère (nombreuses suppressions des postes au CAPEPS ou subvention à l'UNSS en baisse).

A l'opposé de l'organisation de l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire pour tous, ce projet crée une rupture d'égalité sur le territoire puisque selon l'offre culturelle et sportive existante sur la commune les enfants auront ou non accès à ces activités. De plus, parce qu'il le place sous l'autorité d'une seule personne, elle soumet aussi cet accès à des choix personnels et politiques : quelle association pourra intervenir ? Quelle orientation sera donnée à cette offre alors que les élections municipales sont toujours en cours ? Vous avez vous-même souligné que la réouverture ou non de certains établissements dans le premier degré font déjà l'objet de postures différentes selon les appartenances politiques !

Au vu des nombreuses menaces que ce dispositif fait déjà peser sur notre discipline : réquisition d'installations sportives, confusion entre l'enseignement obligatoire EPS et une pratique sportive annexe au sein de l'école, nous refusons que s'installe dans les esprits l'idée que l'école pourrait /devrait se centrer sur des savoirs fondamentaux littéraires ou scientifiques et pourrait externaliser les autres.

Nous souhaitons vivement que vous précisiez les directives officielles concernant les points suivant :

- Si de tels dispositifs venaient à se mettre en place dans le département à la réouverture des établissements scolaires du second degré, les équipes EPS des collèges et lycées garderont-elles leur accès aux installations sportives telles que prévues dans les conventions pour l'année en cours ?

- Si des conventions étaient établies pour cette fin d'année scolaire, pouvez-vous nous assurer que ce dispositif n'est que transitoire ? Que ces conventions seront caduques à la rentrée 2020 et que cela n'impactera aucunement la mise en place des EDT et les projets pédagogiques des équipes EPS, la survie des associations sportives scolaires ?

En vous remerciant par avance pour les éclaircissements que vous pourrez nous apporter, nous vous prions d'agréer Monsieur le DASEN, l'expression de nos sentiments respectueux.

MM. LE CAM et FABAS, co -secrétaires du SNEP FSU 78